



Syndicat du Ministère de l'Immigration
Union Générale des Fédérations
de Fonctionnaires (U.G.F.F.-CGT)

Elections du 20 octobre 2011 au Comité Technique du SGI

La MISE en OEUVRE de la POLITIQUE d'IMMIGRATION...

Cela fera bientôt 4 ans que, venus d'horizons ministériels différents, nous avons été affectés d'office au sein du ministère décrié de « l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement ».

Dès 2002, le collectif "Immigration / fonctions publiques" de la CGT s'était élevé contre le cours de plus en plus restrictif de la politique menée en direction des étrangers. A la création du nouveau ministère, nous n'avons donc pas limité nos critiques au concept polémique de « l'identité nationale » mais aussi dénoncé le fait que le regroupement de nos différents services ministériels ait concrétisé une promesse électorale de N. Sarkozy, sous-tendue par la volonté de mettre en œuvre une politique encore plus répressive à l'égard des personnes immigrées.

En fait, comme l'a récemment illustré notre absorption pure et simple par le ministère de l'intérieur, l'instauration d'un ministère de l'immigration de plein exercice -malgré de nombreuses difficultés (cf. absence de corps propres et gestion des agents via des conventions ministérielles particulières)- n'a constitué qu'un « sas » provisoire, destiné à mieux faire accepter le passage de missions à dimension humaine et sociale (asile, délivrance des visas, accueil et intégration des immigrés légaux) sous le contrôle direct du ministère chargé de la sécurité et de la police.

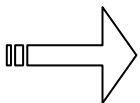
...a évolué dans un CONTEXTE fortement IDEOLOGIQUE et administrativement INSTABLE

Brice Hortefeux a donné la tonalité de la politique gouvernementale avec l'édiction de textes réglementaires et de mesures administratives centrés sur le « contrôle » de l'immigration au détriment des questions d'accueil et d'intégration auxquelles bon nombre d'entre nous se consacraient auparavant.

Sous l'autorité de C.Guéant, cette tendance à la stigmatisation des étrangers s'est encore accentuée. Ce dernier annonce une nouvelle limitation des droits à l'immigration légale, y compris celui du regroupement familial alors que les conditions d'entrée, de séjour, de rétention et d'expulsion des étrangers ont été récemment durcies par la loi Besson (7^{ème} du genre en matière d'immigration depuis 2002

Si l'on ajoute à ce tableau le tour de vis -inédit depuis 1945- donné aux conditions d'accès à la nationalité française, on conçoit que les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre cette politique puissent éprouver des états d'âme. Quant aux observateurs du champ social, dont nous faisons partie, ils ne peuvent que déplorer l'instrumentalisation du service public chargé des étrangers à des fins politiques et idéologiques.

La Confédération Générale du Travail et le SMI-CGT ont donc été amenés à prendre leurs responsabilités et à critiquer, par voie d'articles, de tracts ou de communiqués de presse, les conséquences humanitaires de la politique ainsi menée (par exemple au sujet des expulsions de ressortissants afghans et de la mise en rétention d'enfants mineurs) ou la dérive incontrôlée des conditions d'acquisition de la nationalité française, par l'effet conjugué de la déconcentration des décisions sur les préfetures et du durcissement permanent de la directive ministérielle en matière de naturalisation...



En « TOILE DE FOND » :
L'AGGRAVATION des RESTRICTIONS BUDGETAIRES
et la REVISION GENERALE des POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

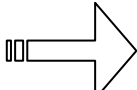
A l'instar de tous les ministères, l'activité de l'ensemble des services de l'ex MIINDS a été affectée par des **réductions budgétaires...qui vont encore se renforcer en 2012**. Conséquences : **l'alourdissement de la charge individuelle de travail et la dégradation de la qualité du service rendu** (cf. notamment la restriction des crédits alloués aux CADA et aux associations).

L'absorption du MIINDS par le MI a entraîné la restructuration des fonctions « Soutien». Derrière l'objectif de supprimer des doublons administratifs, on peut malheureusement craindre que la logique ne soit pas seule à l'œuvre et qu'il y ait des suppressions de postes injustifiées...

En ce qui concerne la RGPP proprement dite, la SDANF s'est trouvée percutée de plein fouet avec l'obligation d'avoir « rendu » 40 postes budgétaires (sur un effectif de départ de 155 agents, en 2008) à échéance du **31 décembre 2013**. Les agents de Rezé, déjà fortement mis à contribution sur le plan moral et professionnel par les bouleversements engendrés par la réforme des procédures de naturalisation et le durcissement des consignes d'instruction (cf. supra) remplissent donc leurs fonctions, depuis 3 ans, en ayant au-dessus de la tête l'épée de Damoclès d'une potentielle mutation forcée!

Par ailleurs, se profile à l'horizon du dernier trimestre, la **réflexion sur la restructuration interne de cette sous-direction, liée aux conséquences de la déconcentration des décisions** sur les préfectures. Si on en juge par la tonalité du discours du DAIC, M.Aubouin, devant les agents de Rezé, en juin dernier, il s'agira d'adapter les nouvelles missions de la SDANF... aux effectifs qui subsisteront après la saignée due à la RGPP. **Drôle de conception du Service Public ; en tout cas ce n'est pas la nôtre !**

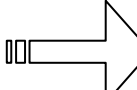
le SMI-CGT est constamment intervenu sur ces questions : au sujet des fonctions « soutien », nous avons rapidement demandé au Secrétaire Général de préciser les tenants et les aboutissants de la mission confiée à l'IGA, pour ensuite l'interroger sur les propositions émises et faire mettre ce point à l'ODJ du CTP du 10 juin 2011.

 **A l'heure où nous écrivons ces lignes, certaines mesures ont déjà du intervenir mais la réorganisation est loin d'être terminée. Nous resterons donc vigilants car les agents de l'ex- MIINDS ne doivent pas être, une nouvelle fois, ballottés administrativement...alors qu'ils n'ont jamais demandé à y être affectés!**

Au niveau de la SDANF, en dénonçant inlassablement la dégradation du service public de la nationalité française, nous avons plaidé pour la conservation d'un maximum de prérogatives au niveau de l'administration centrale ; en effet, cela mettrait le service en meilleure position pour défendre ses emplois afin de se prémunir, autant que faire se peut, du risque de « casse » au plan humain et social, à l'horizon 2014.

SANS OUBLIER une FORTE INSTABILITE « IMMOBILIERE »

En la matière, le MIINDS détient une forme de record, puisque dans sa courte existence il a contraint les agents parisiens à une succession effrénée de déménagements plus ou moins bien maîtrisés... Désormais, les agents de la SDANF vont se retrouver sur la sellette ; leur maintien à Rezé reste problématique puisqu'il est conditionné par une restructuration importante (et coûteuse) de l'immeuble de la rue de la Commune de 1871, destinée à permettre une colocation avec l'antenne nantaise de l'OFII.

 **A chaque étape de ce « feuilleton immobilier », nous avons privilégié l'efficacité en favorisant l'unité d'action syndicale et en poussant à la constitution d'un CHS de plein exercice ; conditions indispensables pour que les déménagements se passent « au mieux » et que conditions de travail des agents ne soient pas dégradées.**

Nos priorités et nos revendications pour les 3 années à venir

De manière évidente, elles seront **-plus ou moins- impactées par le résultat des élections présidentielles et législatives de 2012**. Conformément à nos convictions, **nous continuerons à peser dans le sens d'un service public de l'immigration à dimension humaine et sociale**. Le cas échéant, si la politique menée ces dernières années devait se poursuivre et -certainement- s'aggraver, nous resterons fidèles à nos prises de position passées, et, en lien avec la confédération CGT, nous veillerons à ce que la déontologie du travail que vous effectuez ne soit pas encore plus mise à mal.

Ils seront fortement tributaires de la situation des effectifs, notamment au niveau de la SDANF et de la Sous-direction des visas (cf. commission des recours). Eu égard au **nombre élevé d'agents non-titulaires** employés par le Secrétariat Général, **nous pèserons pour que beaucoup d'entre eux puisse bénéficier des prochaines mesures gouvernementales de contractualisation (CDI) voire de titularisation**.

En ce qui concerne les **fonctions « soutien » du SGII**, nous plaiderons pour la **conservation d'un maximum de postes et pour le maintien des affectations géographiques actuelles**.

Nous veillerons à ce que les CHS spéciaux du Secrétariat Général et de la SDANF finalisent leur « document unique » (recensant les risques et les priorités d'action en matière d'hygiène et de sécurité). Dans le même ordre d'idée, nous suivrons **la mise en place effective de la Commission Locale de Concertation (CLC) de la Sous-Direction des Visas** (nous avons beaucoup contribué à son instauration qui devrait permettre un minimum de concertation formalisée avec l'administration sur le fonctionnement de ce service « délocalisé » à Nantes).

Enfin, **nous avons été informés de l'existence de situations hiérarchiques excessivement contraignantes, souvent génératrices de stress, au niveau de certains services parisiens du SGII**. Nous serons donc **particulièrement vigilants et offensifs sur ce point**.

Dans le cadre de l'examen annuel du bilan social du SGII par le Comité Technique, nous interviendrons, à nouveau, pour tenter d'obtenir **un alignement « par le haut » du montant moyen des primes allouées aux agents par le dégageant d'une enveloppe spéciale « SGII »**, destinée à compenser les inégalités qui persistent en fonction du ministère d'origine des agents.

En ce qui concerne l'avancement « au choix », même si les possibilités sont fortement obérées (dans tous les ministères et pour toutes les catégories...) par le trop faible nombre de postes ouverts à la promotion, **le SMI-CGT continuera, dans le cadre des réunions de suivi des différentes conventions de gestion à peser pour que les agents affectés au SGII ne soient pas lésés par rapport aux conditions concrètes d'avancement de leurs ex- collègues des ministères des Affaires Sociales, des Affaires Etrangères et des Finances**.

Enfin plus globalement, **nous ferons en sorte d'empêcher toute velléité gouvernementale d'intégration forcée des agents de ces trois ministères dans les corps du ministère de l'intérieur...**

Au plan institutionnel (CTP « central » et CTP Spécial de Rezé), **les relations entre les responsables du SGII et les représentants du SMI-CGT peuvent être qualifiées de satisfaisantes ; il n'en va malheureusement pas de même pour ce qui touche à l'activité syndicale informelle**. Si la situation de non respect des droits syndicaux qui prévaut au sein de la SDANF s'avère « particulière », nous considérons, dans l'ensemble, que les responsables des ressources humaines ne tiennent pas suffisamment compte des propositions ou des critiques émises par notre syndicat, voire ne respectent pas toujours leurs engagements oraux. **C'est une raison de plus de nous «donner plus de poids» en votant pour La Cgt, le 20 octobre prochain !**

Le 20 octobre 2011 :

Elections Générales dans la Fonction publique

Au-delà de la désignation de vos représentants au Comité Technique du Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration, **à l'instar de plus de trois millions de fonctionnaires et d'agents non titulaires de l'Etat et de la fonction publique hospitalière, vous allez participer aux premières élections générales de la Fonction Publique.**

En effet, **votre vote servira également à apprécier l'audience des différents syndicats pour la répartition des sièges dans les conseils supérieurs de l'Etat et de la F.P Hospitalière**, ainsi qu'au conseil commun de la fonction publique, qui vient d'être nouvellement créé.

Jusqu'ici, le cumul des résultats des différents scrutins ministériels a régulièrement placé la CGT en tête des organisations syndicales. C'est une preuve de la confiance accordée par un grand nombre d'agents à l'action de notre confédération et plus particulièrement à celle de l'Union Générale des fonctionnaires (U.G.F.F), à laquelle le SMI-CGT est adhérent.

AGIR TOUS ENSEMBLE, POUR LA RÉHABILITATION DU SERVICE PUBLIC

Face à la casse organisée des services publics et du statut des fonctionnaires qui est à l'œuvre depuis des années, nous sommes cependant conscients que la concertation institutionnelle a ses limites et qu'**il faudra être capable, dans l'unité la plus large, de mettre en mouvement le plus grand nombre de salariés et de fonctionnaires, pour imposer d'autres choix :**

- ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ; RECRUTEMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET TITULARISATION DES NON TITULAIRES
- AUGMENTATION DU POINT D'INDICE AU PRORATA DE L'INFLATION ET RATTRAPAGE DES PERTES ACCUMULÉES DEPUIS 15 ANS ; SALAIRE DE DÉPART À 1700 EUROS
- ARRÊT DE LA POLITIQUE D'INDIVIDUALISATION ACCÉLÉRÉE DES PRIMES ET RÉINTÉGRATION DANS LE SALAIRE DE BASE
- RÉFORME AMBITIEUSE DU STATUT ET DE LA GRILLE INDICIAIRE AVEC RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS
- AMPLITUDE MINIMALE DE CARRIÈRE DE 1 À 2, GARANTISSANT UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE POUR TOUS LES AGENTS
- DROIT À LA RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN ...

Le 20 octobre 2011

« pour vous faire entendre »

Votez pour la liste*

présentée par La Cgt

*
cette liste est composée d'agents représentant tous les secteurs du SGII
(Services Parisiens, SDANF, SDV)